

Châtelet, le 7 avril 2025

Avis 10 : organisation de la fin de l'année scolaire.

## **Préambule**

Comme vous le savez, les nouveaux rythmes scolaires ont assez bien modifié la gestion pédagogique de notre établissement en matière d'évaluation. Notre établissement a opté pour une évaluation continue au sein des cours. Comme vous l'avez certainement remarqué, vos enfants ont eu cette année des tests formatifs, sommatifs et aussi des tests de rattrapage. Nous vous invitons à relire les documents d'intentions pédagogiques qui vous ont été transmises en début d'année par les professeurs, dans lesquels les critères de réussite vous sont expliqués.

En ce qui concerne les décisions de fin d'année, soyez assurés que notre objectif est de donner à chacun la possibilité d'atteindre le niveau nécessaire pour aborder l'année 2025-2026 avec les plus grandes chances de réussite.

### **Pour le premier degré**

Les résultats au CE1D sont déterminants. Le conseil de classe reste néanmoins souverain pour la décision finale.

### **Pour les élèves de troisième et de cinquième**

Nous favoriserons un étalement de l'apprentissage sur l'année suivante. Nous évaluerons aussi pour chaque élève en fin de troisième ou de cinquième, sa capacité à récupérer les bases de l'année écoulée en s'appuyant sur ses résultats et ses éventuels travaux de vacances donnés en juin 2023. Les attestations données en juin seront des réussites (AOA) avec ou sans travail de vacances ou des échecs (AOC).

### **Pour les élèves de quatrième**

Le conseil de classe remettra sa meilleure décision en juin : réussite (AOA), restriction (AOB) ou échec (AOC). En effet, les matières de fin de degré non acquises, après deux années, malgré les aménagements effectués par les professeurs tant au niveau des essentiels que des remédiations, hypothèquent sérieusement la réussite de l'année suivante. En cas d'échec (AOC), le conseil de classe jugera que ces bases ne pourront pas être récupérées, même durant l'intervalle des deux mois de vacances. En cas de restriction (AOB), le conseil de classe permettra aux élèves de continuer leur progression malgré des lacunes déterminantes, à condition de ne pas choisir certaines options.

### **Pour les élèves de rhétos**

Les attestations données en juin seront des réussites (AOA) ou des échecs (AOC).

Soyez assurés, Chers Parents, en notre dévouement à l'éducation des jeunes que vous nous confiez.

Didier Lorge,  
Directeur

Nathalie Di Stefano,  
Adjointe à la Direction